



Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

28 février 1997
Original : anglais

Point 54 de l'ordre du jour

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport contient le complément d'information que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait demandé dans son rapport du 19 novembre 1996 (A/51/681). Aux paragraphes 13 à 15 de ce rapport, le Comité consultatif a prié le Secrétaire général de lui fournir : a) une explication détaillée des critères qui ont été utilisés pour préparer et effectuer l'enquête sur les conditions d'emploi en Croatie, b) les résultats d'une étude détaillée du nombre de véhicules dont l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) a besoin et la manière dont la Mission les utilise, c) une explication claire de la raison pour laquelle 12 hélicoptères et 2 avions sont nécessaires à l'ATNUSO.

Le présent rapport révisé également le budget de l'ATNUSO pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 figurant dans le document A/51/520/Add.1. La prime de risque ayant été supprimée dans la zone de la mission à compter du 1er décembre 1996, le budget a été réduit de 8 374 100 dollars (brut et net).

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 19 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment a) ouvrir un crédit d'un montant brut de 266 619 500 dollars (montant net : 257 283 800 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, et mettre en recouvrement ce crédit à raison d'un montant brut de 22 218 300 dollars (montant net : 21 440 300 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'ATNUSO au-delà du 15 juillet 1997, et b) décider que les arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, précisés à la section IV.E du document A/51/520/Add.1, s'appliqueront à l'ATNUSO.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 3	4
II. Critères utilisés pour préparer et effectuer l'enquête sur les conditions d'emploi	4 - 8	4
III. Besoins en véhicules	9 - 11	5
IV. Besoins en matière d'opérations aériennes	12 - 16	6
V. Modifications apportées aux prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	17 - 18	6
VI. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre à sa cinquante et unième session	19	7

Annexes

Dotation en véhicules		8
A. Dotation en véhicules légers		8
B. Répartition des véhicules parmi le personnel international et les Volontaires des Nations Unies		8

I. Introduction

1. Les prévisions de dépenses de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, qui figurent au document A/51/520, prévoyaient un crédit supplémentaire au titre des traitements du personnel local. À l'issue d'une enquête exhaustive sur les conditions d'emploi menée à bien en juin 1996, le barème applicable aux anciennes zones protégées par les Nations Unies a été supprimé et le barème des traitements pour Zagreb est devenu applicable dans toute la Croatie à compter du 1er juillet 1996. De surcroît, les traitements à Zagreb ont été majorés de 15 %. Au paragraphe 13 de son rapport du 19 novembre 1996 (A/51/681), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Secrétaire général de lui fournir, pour examen, une explication détaillée des critères qui ont été utilisés pour préparer et effectuer l'enquête sur les conditions d'emploi. Le complément d'information demandé par le Comité consultatif est contenu dans la section II du présent rapport.
2. Dans le cadre de son examen des prévisions de dépenses révisées de l'ATNUSO, le Comité consultatif a également demandé au Secrétaire général d'effectuer une étude détaillée du nombre de véhicules dont la mission a besoin et de la manière dont elle les utilise ainsi qu'une explication claire de la raison pour laquelle 12 hélicoptères et 2 avions lui sont nécessaires. Ces renseignements figurent dans les sections III et IV du présent rapport.
3. Le présent rapport révisé également les prévisions de dépenses du personnel civil pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 figurant dans le document A/51/520/Add.1 pour tenir compte de la suppression de la prime de risque à compter du 1er décembre 1996.

II. Critères utilisés pour préparer et effectuer l'enquête sur les conditions d'emploi

4. L'enquête exhaustive entreprise en juin 1996 à Zagreb a été effectuée conformément aux méthodes arrêtées en 1985 par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) sur la base du principe Fleming¹.
5. Le principe fondamental régissant la fixation des traitements et des conditions d'emploi des agents des services généraux et des catégories apparentées, au Siège et aux lieux d'affectation hors Siège, est que celles-ci doivent être déterminées sur la base des conditions d'emploi les plus favorables qui sont localement en vigueur pour un travail analogue. L'idée est de veiller à ce que les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies demeurent un employeur compétitif, capable d'attirer et de conserver du personnel local possédant les plus hautes qualités prescrites par la Charte des Nations Unies. Dans la pratique, cela signifie que les traitements et les conditions d'emploi du personnel des Nations Unies recruté sur le plan local et appartenant à la catégorie des services généraux sont déterminés par référence à ceux des employeurs de la localité considérée comme les meilleurs, sans être absolument les meilleurs.
6. En effectuant une enquête sur les conditions d'emploi, l'Organisation des Nations Unies analyse les rémunérations totales d'un certain nombre d'employeurs dans différents secteurs de l'économie. L'enquête est basée sur 15 emplois repères parmi les plus représentatifs des emplois types dans un bureau extérieur des Nations Unies ou d'une institution spécialisée. Ces postes correspondent à chacun des sept niveaux de traitement et comprennent les chauffeurs, les secrétaires et les agents du personnel et des finances. Outre le fait qu'ils doivent représenter une bonne tranche de l'économie, les employeurs de référence doivent avoir établi une structure des traitements et un système de gestion du personnel, doivent avoir un nombre minimum d'employés et, en général, doivent être installés dans la localité depuis plusieurs années. Autant de facteurs qui garantissent la fiabilité des données et la crédibilité de l'enquête dans son ensemble.

7. Pour l'enquête menée en juin 1996 à Zagreb, 6 employeurs ont été retenus, à savoir 1 ambassade (l'ambassade des États-Unis d'Amérique), 1 organisation internationale (l'Union européenne), 3 employeurs du secteur privé (Philip Morris, Reuter et PELCOM) et 1 employeur du secteur public (la Banque de Croatie). Tous avaient mis en place des systèmes de gestion du personnel et présentaient des emplois suffisamment comparables pour pouvoir être analysés et retenus. Les trois sociétés du secteur privé étaient également représentatives des différentes branches d'activité du marché de l'emploi.
8. Le barème des traitements établi à l'issue de l'enquête exhaustive effectuée à Zagreb en juin 1996 s'applique également au personnel en poste en Slavonie orientale, en Baranja et au Srem occidental, ces territoires faisant partie de la Croatie. Les critères concernant les employeurs repères, les points de référence et autres conditions sont les mêmes que ceux applicables de par le monde et qui avaient été appliqués à Sarajevo, à la différence que le marché de travail à Zagreb est de loin plus développé que celui de Sarajevo. À l'issue de l'enquête exhaustive sur les conditions d'emploi à Zagreb, les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été majorés de 15 % à compter du 1er juillet 1996. Ce relèvement a été effectué sur la base de données relatives au marché du travail et recueillies dans le strict respect des méthodes d'enquête décrites plus haut.

III. Besoins en véhicules

9. L'ATNUSO et les bureaux de liaison de Zagreb et de Belgrade disposent actuellement de 663 véhicules légers, dont on trouvera le détail à l'annexe au présent rapport. Tous ces véhicules avaient été transférés des Forces de paix des Nations Unies (FPNU), y compris les 384 véhicules transférés auparavant de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) aux FPNU.
10. Les véhicules de l'ATNUSO sont très vieux et d'un entretien coûteux. Sur ces 663 véhicules légers, il y en a 20 qui ont été déjà sortis de l'actif et 14 dont on a demandé au Comité local de contrôle du matériel d'en recommander la sortie de l'actif. L'on prévoit que sur 216 véhicules à sortir de l'actif, 128 le seront au 31 mars 1997 et 54 au 30 juin 1997, dont 32 véhicules qui ont été une fois pour toutes retirés de la circulation et 150 qui ont déjà parcouru plus de 150 000 kilomètres ou les auront parcourus au 30 juin 1997. Il convient également de noter que les 216 véhicules dont il est question font partie du lot de 384 véhicules qui avaient été transférés des FPNU à l'APRONUC. Les 168 véhicules restants ont subi les rigueurs de l'hiver yougoslave et sont pratiquement parvenus au terme de leur vie utile. La plupart sont destinés à la cannibalisation et sortiront de l'actif au cours du prochain exercice budgétaire. Il ressort de ce qui précède qu'il n'y a que 279 véhicules en bon état. Des crédits ont été prévus au budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 pour l'acquisition de 106 4 x 4.
11. Les besoins de la Mission en véhicules légers ont été calculés sur la base des impératifs opérationnels ci-après :
 - a) Le déploiement de la Mission dans 102 localités;
 - b) Dans le cadre des activités touchant aux affaires civiles et aux élections, le personnel de l'ATNUSO est tenu de se rendre régulièrement dans tous les villages de la région;
 - c) Le transport collectif de plus de 700 agents locaux;
 - d) L'ATNUSO ayant pour mission l'administration transitoire de la région, ses attributions sont plus vastes que celles des autres opérations de maintien de la paix. La Mission est chargée notamment d'assurer le déplacement des responsables croates vers 23 centres de documentation et 27 circonscriptions électorales. Un ou deux fonctionnaires de l'ATNUSO sont affectés à ces bureaux et ont donc besoin d'un véhicule;
 - e) Des véhicules doivent être mis à la disposition de la police militaire, du Centre d'action antimines, aux bureaux du Centre pour les droits de l'homme de Zagreb, Belgrade et Vukovar et au Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

IV. Besoins en matière d'opérations aériennes

12. L'ATNUSO dispose actuellement de 6 hélicoptères MI-24, 6 hélicoptères MI-8 et 2 avions, à savoir 1 AN-26, de taille moyenne, affrété, et 1 appareil Merlin fourni par le Gouvernement belge à titre de contribution volontaire.
13. Les six hélicoptères MI-24 sont des appareils militaires exclusivement destinés aux opérations de soutien. Pour des raisons de sécurité et d'ordre tactique, ces hélicoptères opèrent toujours en duo. Au cours des opérations normales (état d'alerte «verte»), 2 hélicoptères sont en permanence en état d'alerte au sol, 2 sont requis aux fins d'entraînement et 1 ou 2 sont en permanence au sol aux fins d'entretien de routine. En cas de conflit ou d'opération d'assaut (état d'alerte «orange/rouge»), il faut au minimum six hélicoptères pour opérer dans différentes zones en même temps et pour assurer la relève en cas d'escalade, et ce en raison de l'autonomie limitée de ces appareils.
14. Il est prévu de réduire le nombre des hélicoptères MI-24 au lendemain des élections, si des conditions de sécurité et de stabilité sont assurées dans la région.
15. Il faut au minimum six hélicoptères MI-8 pour les opérations suivantes : assurer une permanence aux fins d'évacuations sanitaires ou d'évacuations de blessés et de vols de reconnaissance, et assurer le transport de troupes et de matériel dans les zones de déploiement de l'ATNUSO et de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Aux fins d'entretien de routine, un ou deux hélicoptères se trouvent en permanence au sol.
16. L'appareil AN-26 sert à assurer la navette entre Zagreb et l'aéroport de Cepin aux fins du transport de personnel et de matériel lourd. Cet appareil affrété est plus rapide et plus économique qu'un hélicoptère et est également mis à la disposition de la MINUBH. En outre, le Gouvernement belge a fourni, pour l'usage de l'Administrateur transitoire, un appareil Merlin qui est également mis à la disposition des représentants spéciaux du Secrétaire général pour la MINUBH et pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). L'ONU paie le carburant et les frais de manutention au sol, ainsi que l'indemnité de subsistance des équipages. Sans cette contribution volontaire, il aurait fallu que la Mission affrète un deuxième appareil sur une base ad hoc.

IV. Modifications apportées aux prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

17. Dans le document A/51/520/Add.1, on a estimé à un montant brut de 274 993 600 dollars (montant net : 265 657 900 dollars) les ressources nécessaires aux fins du financement de l'ATNUSO pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Depuis la présentation de ce rapport, la prime de risque pour la zone de la mission a été supprimée, à compter du 1er décembre 1996. Résultat, les dépenses communes du personnel sont tombées de 18 207 900 dollars à 9 833 800 dollars, soit une réduction nette de 8 374 100 dollars. Le montant total des prévisions passe donc de 274 993 600 dollars (montant net : 265 657 900 dollars) à 266 619 500 dollars (montant net : 257 283 800 dollars).
18. Cette réduction de 8 374 100 dollars a été calculée sur la base de 477 fonctionnaires internationaux à raison de 902 dollars par mois et par personne (5 163 000 dollars), 721 agents locaux en raison de 271 dollars par mois et par personne (2 344 700 dollars) et 100 Volontaires des Nations Unies à raison de 722 dollars par mois et par personne (866 400 dollars).

VI. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre à sa cinquante et unième session

19. À sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale devra prendre les mesures ci-après en ce qui concerne le financement de l'ATNUSO et des bureaux de liaison de Belgrade et de Zagreb, mesures qui remplacent celles énoncées au paragraphe 29 du document A/51/520/Add.1 :
 - a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 266 619 500 dollars (montant net : 257 283 800 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, et mettre en recouvrement ce crédit à raison d'un montant brut de 22 218 300 dollars (montant net : 21 440 300 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Administration transitoire au-delà du 15 juillet 1997.
 - b) Décider que les arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, précisés à la section IV.E du document A/51/520/Add.1 s'appliqueront à l'ATNUSO.

Note

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 30 (A/39/30)*.

Annexe Dotation en véhicules

A. Dotation en véhicules légers

<i>Type de véhicules</i>	<i>Hommes</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police civile</i>	<i>Personnel international</i>	<i>Programme d'appui des Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Centre d'action antimines</i>	<i>Total</i>
Pick-up, cabine double	34	13	61	82	—	4	194
4 x 4	39	17	49	103	1	1	210
Berlines	27	2	10	116	—	—	155
Minibus/camionnettes	16	2	18	67	1	—	104
Total partiel	116	34	138	368	2	5	663
À sortir de l'actif avant le 31 mars 1997							(162)
À sortir de l'actif avant le 30 juin 1997							(54)
Total							447

B. Répartition des véhicules parmi le personnel international et les Volontaires des Nations Unies

	<i>Nombre de fonctionnaires internationaux</i>	<i>Nombre de Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Nombre de véhicules</i>					<i>Total</i>
			<i>4 x 4</i>	<i>Pick-up</i>	<i>Minibus</i>	<i>Camionnettes</i>	<i>Berlines</i>	
Services organiques								
Bureau de l'Administrateur transitoire								
Administrateur transitoire	8	—	2	—	—	—	8	10
Directeur	4	—	1	—	—	—	3	4
Groupe politique	5	—	1	—	1	—	5	7
Information	9	—	4	2	—	—	3	9
Droits de l'homme	3	—	1	—	—	—	1	2
Élections	14	20	12	12	7	—	7	38
Affaires juridiques	8	—	—	—	—	—	4	4
Total partiel	51	20	21	14	8	—	31	74
Bureau du Commandant de la Force	3	—	—	—	—	—	2	2
Commissaire de la police civile	3	—	—	—	—	—	1	1
Bureau des affaires civiles								
Affaires civiles	21	—	8	5	3	—	4	20
Enregistrement	21	50	—	2	3	—	2	7

	Nombre de fonctionnaires internationaux	Nombre de Volontaires des Nations Unies	Nombre de véhicules					Total
			4 x 4	Pick-up	Minibus	Camionnettes	Berlines	
Surveillance des droits de l'homme	11	—	1	—	—	—	2	3
Secrétariat des comités mixtes d'application	16	—	7	1	1	—	4	13
Total partiel	69	50	16	8	7	—	12	43
Contrôle des frontières	90	—	1	11	2	—	1	15
Vérificateurs résidents	2	—	—	—	—	—	1	1
Bureaux régionaux/affaires civiles								
Vinkovci	8	—	2	—	1	—	3	6
Osijek	9	—	2	—	1	—	2	5
Beli Manastir	10	—	2	1	1	—	3	7
Total partiel	27	—	6	1	3	—	8	18
Total partiel, services organiques	245	70	44	34	20	—	56	154
Administration								
Bureau du Chef de l'Administration								
Chef de l'Administration/Administrateur principal	6	—	1	—	—	—	3	4
Juriste	1	—	—	—	—	—	1	1
Section du budget	4	—	1	—	—	—	1	2
Opérations aériennes	2	—	—	—	—	—	1	1
Section de la sécurité	21	—	8	5	—	—	4	17
Bureau du Chef des services administratifs	3	—	—	—	—	—	—	—
Finance	10	—	1	—	1	—	2	4
Achats	6	3	—	1	1	—	2	4
Personnel	8	—	—	—	—	—	2	2
Services généraux	16	3	2	1	1	—	2	6
Informatique	7	—	—	2	—	—	2	4
Total partiel	84	6	13	9	3	—	20	45
Services d'appui intégrés								
Bureau du Chef	3	—	1	—	—	—	—	1
Administration des contrats	7	—	—	—	—	—	1	1
Logistique	31	—	6	6	3	—	—	15
Génie	27	12	4	17	4	—	3	28
Communications	21	7	—	10	2	1	1	14
Transports	15	26	6	1	1	—	—	8
Transport ponctuel			3	—	12	—	6	21
Personnalités de passage			1	—	2	—	6	9
En réparation			16	—	5	4	5	30
Ateliers			3	—	3	1	—	7

	Nombre de fonctionnaires internationaux	Nombre de Volontaires des Nations Unies	Nombre de véhicules					Total
			4 x 4	Pick-up	Minibus	Camionnettes	Berlines	
Contrôle du matériel et des stocks	5	—	—	2	1	—	1	4
Gestion des fournitures et du matériel	10	—	1	1	1	—	2	5
Total partiel	120	44	41	37	34	6	25	143
Bureaux régionaux								
Vinkovci	2	—	1	—	—	—	—	1
Beli Manastir	2	—	1	—	1	—	—	2
Zagreb	2	—	—	—	—	—	1	1
Total partiel	6	—	2	—	1	—	1	4
Total partiel, Administration	210	50	56	46	38	6	46	192
Bureaux de liaison								
Zagreb	17	—	1	—	1	—	7	9
Belgrade	13	—	2	2	2	—	7	13
Total partiel	30	—	3	2	3	—	14	22
Total	485	120	103	82	61	6	116	368